

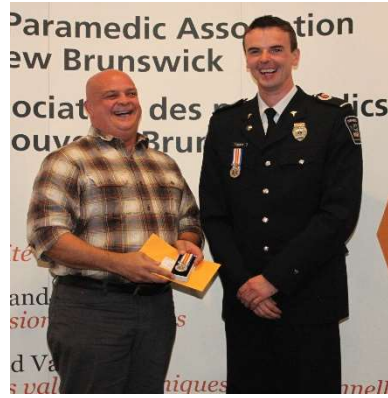


**The Paramedic Association
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick
Rapport Annuel

2022



Notre mission

Établir et promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

Contents

Code de déontologie	1
Conseil d'administration	2
Message du président	3
Message du directeur général	4
Message des représentantes du public	6
États financiers	7
Rapports des Comités	12
Comités statutaires	12
Comités ad hoc	12
Comité de l'administration et des finances	13
Comité des relations publiques	14
Comité de discipline et de l'aptitude à exercer	15
Comité des honneurs et prix	16
Lauréats et récipiendaires de 2022	17
Comité de la procédure de réinscription	19
Nous joindre	20

RAPPORT ANNUEL 2022

Code de déontologie

Responsabilité envers les patients et autrui

- Il fait preuve de patience, de compassion et de courtoisie.
- Il agit dans l'intérêt supérieur du patient.
- Il exerce ses fonctions de manière à assurer la dignité, la sécurité et la vie privée du patient.
- Il veille à la confidentialité.
- Il travaille en collaboration avec les autres.
- Il communique respectueusement avec les autres.
- Il entretient des relations professionnelles appropriées.
- Il respecte les droits du patient et d'autrui.

Un paramédic fournit des soins axés sur la personne

Responsabilité envers soi-même

- Il reconnaît que l'autoréglementation de la profession est un privilège.
- Il garde l'aptitude mentale et physique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et à la compétence clinique.
- Il veille à sa bonne moralité et à sa bonne réputation.
- Il fait preuve de responsabilité professionnelle pour les gestes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions.
- Il utilise l'examen par ses pairs pour réfléchir à son perfectionnement professionnel, l'évaluer et le réorienter.
- Il accorde le mérite pour le travail d'autrui.
- Il favorise l'identité professionnelle au travail.
- Il reconnaît les conflits d'intérêts et fait preuve d'impartialité.
- Il veille à adopter une conduite qui répond aux exigences des limites médicales, juridiques et professionnelles de la profession.

Un paramédic s'impose un haut niveau d'intégrité

Responsabilité envers la profession

- Il exerce ses fonctions selon les normes de pratique.
- Il fait valoir et respecter le Code d'éthique de la profession.
- Il favorise des relations de travail professionnelles.
- Il instaure un environnement d'apprentissage respectueux et positif.
- Il fait preuve de leadership auprès des autres.
- Il apprend, communique ses connaissances et construit le savoir.
- Il reconnaît les limites professionnelles.
- Il consulte d'autres personnes pour le bien du patient.
- Il signale, fait cesser ou rapporte une conduite contraire à l'éthique ou incompétente.
- Il s'abstient de porter atteinte à la réputation de ses pairs et de la profession.

Un paramédic adopte une conduite professionnelle

Responsabilité envers la société

- Il donne priorité à l'intérêt public.
- Il reconnaît les déterminants sociaux de la santé dans la pratique.
- Il s'engage à améliorer la société par le développement de la profession.
- Il favorise des soins innovants dans l'intérêt de la société.
- Il veille à ce que le perfectionnement professionnel soit conforme à l'intérêt public.

Un paramédic est au service de la société

RAPPORT ANNUEL 2022

Conseil d'administration (au 31-12-22)

Exécutif



Président
Derek Cassista
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2021-2023



Président sortant
Phil Comeau
Saint-John, N-B
Mandat: Sièges jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu



Vice-Président
Tara Babineau
Moncton, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Trésorier
Andrew Trecartin
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2022-2023



Secrétaire
Gene Boles
Quispamsis, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 1
Christa Kirk
Riverview, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 1
Vicky Tozer-Butler
Miramichi, N-B
Mandat: octobre 2021-2023



Section 3
Andrew Trecartin
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2019-2021



Section 3
Jordon Cripps
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 2
Courtney Croucher
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2021-2023



Section 2
Eric Grant
St. Stephen, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 4
Jordan Baker
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2021-2023



Section 4
Joey Hache
Shippagan, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Représentante du public
Margaret Dukes
Moncton, N-B
Mandat: mai 2022-2024



Représentante du public
Dale Chase
Fredericton, N-B
Mandat: juin 2021-2023

RAPPORT ANNUEL 2022

Message du président

Collègues et parties prenantes,

Bienvenue au rapport annuel 2022 de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB). Avec le recul, il devient de plus en plus évident que l'année qui vient de s'écouler a révélé de nombreuses réussites pour la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick. Tout d'abord, je tiens à remercier les paramédics de la province pour leur dévouement continu à la profession ; alors que la pratique évoluait encore cette année, tout le monde a relevé le défi.

L'un des points saillants de mon année a été le symposium et le gala de remise des prix de l'APNB à Saint John. Quelle sensation agréable de se retrouver ensemble et en présentiel pour célébrer les paramédics de toutes les régions de notre province ! Je tiens à souligner la contribution du personnel, du comité des honneurs et des prix et de la vice-présidente Babineau pour l'organisation de cet événement hors pair. J'ai également eu l'honneur de remettre les prix, en compagnie de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, à des praticiens méritants. Nous attendons déjà avec impatience l'événement de 2023.

Sans le personnel de l'Association, les objectifs stratégiques et la mission du conseil d'administration ne seraient pas atteints. Merci à Chris, Tim et Irene pour leur coordination et leur travail sans relâche pour faire progresser notre organisation. Leur gestion financière a fait de l'APNB une organisation fiscalement stable, capable de saisir des opportunités qui auraient été impossibles auparavant.

Le bénévolat a aussi été un autre point fort de mon année. Je continue de siéger au comité technique de la CSA qui élabore la norme professionnelle nationale pour les paramédics, sous la direction du Dr Alan Batt. Je suis très enthousiaste à l'idée de voir cette norme publiée en 2023 et j'ai hâte de voir la prochaine évolution de notre profession grâce à ce travail.

Plus tôt cette année, le conseil d'administration de l'APNB a adopté une résolution visant à ajouter le technicien médical d'urgence (TMU) à notre registre actif. Après avoir consulté le gouvernement et les parties intéressées, nous avons convenu que le moment était bien choisi pour ajouter cette catégorie de praticiens à notre profession. Le transport non urgent de patients à des rendez-vous médicaux peut être effectué de façon sécuritaire et efficace par ces techniciens et libérera les paramédics pour qu'ils puissent se recentrer sur les soins aux patients. L'Association continuera à surveiller les retombées de cette décision pendant les prochaines années.

Nous avons été heureux d'accueillir Christa Kirk et Jordan Cripps à notre conseil d'administration. Ils apporteront une diversité de pensée supplémentaire à notre groupe d'administrateurs solides. De plus, Tara Babineau a été élue vice-présidente - je me réjouis de travailler avec elle sur de nombreux projets cette année ; félicitations pour cette réalisation !

Des réformes en santé au sein du système paramédical demeurent nécessaires. L'APNB convient avec le vérificateur général que la gouvernance, la transparence et le contrat encadrant la prestation de services constituent les principaux éléments qui méritent d'être revus. Nous continuerons à plaider en faveur de ces changements et des réformes du système de santé global qui améliorent la coordination au sein de chaque secteur.

Pre-ALRT qui a été introduit en février 2022 est l'un des projets les plus remarquables pour l'APNB et tous les paramédics du Nouveau-Brunswick. En 2022, les paramédics ont démontré, preuves à l'appui qu'ils sont les mieux placés pour évaluer le besoin de transport des patients. Les paramédics possèdent le jugement clinique et le professionnalisme nécessaires pour consulter des collègues praticiens et parvenir à un consensus par rapport aux soins des patients les plus appropriés. Cette consultation interprofessionnelle est révolutionnaire pour la profession au Canada du point de vue de la réglementation et est possible grâce au leadership progressif de l'APNB. Nous continuerons de plaider en faveur de l'expansion du système Pre-ALRT, car il constitue l'un des piliers des futures réformes des soins préhospitaliers.

Enfin, je tiens à remercier tous les praticiens pour leur professionnalisme et leur volonté d'évoluer. Le changement est rapide et exige de l'agilité de nous tous. À l'aube de l'année 2023, je me réjouis des nouvelles possibilités qui s'offrent à nous, comme les praticiens de la santé formés à l'étranger, ainsi que de la poursuite de la réforme du modèle de stage des paramédics. Avec notre équipe de direction dévouée, nos membres et nos précieux partenaires, nous sommes prêts à relever les prochains défis. C'est vraiment un honneur de diriger une telle profession, merci encore.

Sincères salutations,



Derek Cassista
Président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2022

Message du directeur général

J'ai le sincère plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022 du registraire/directeur exécutif. La fin de l'année 2022 marque la fin de ma 17^e année au sein de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. C'est toujours un plaisir d'interagir avec tous les paramédics et les partenaires liés à la profession paramédicale au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Depuis le retour à la normale 2022 à la suite des périodes d'arrêts et d'isolement liés à COVID-19, nous sommes en mesure de constater l'étendu des impacts de la pandémie et comment elle a affecté chacun d'entre nous, et plus particulièrement comment ils se sont répercutés sur le système de santé en général. L'accès aux soins de santé, qu'il s'agisse de soins primaires, de soins d'urgence ou de soins de longue durée, est en crise. En fait, depuis le pire de la COVID 19, l'ensemble du personnel de santé souffre d'épuisement, d'un manque de ressources et d'un manque d'appartenance et de voies alternatives pour assurer le bien-être et prodiguer des soins à la population. Ces problèmes ne font qu'être exacerbés par les dirigeants, soit au sein du système, soit dans la sphère politique, qui grignotent les bords d'une réforme radicale. Nous ne pouvons plus attendre et devons apporter des changements draconiens et réels, afin de rescaper les soins de santé.

L'Association des paramédics a pris des mesures concrètes en 2022 pour s'assurer que l'accès à des praticiens qualifiés, au bon moment, au bon endroit et au bon niveau de pratique est maintenu. Les données statistiques ci-dessous en témoignent, nous continuons à peine à suivre le rythme du remplacement des praticiens qui quittent le système. De plus, le vieillissement démographique, ainsi que les défis permanents liés à l'attraction de candidats à la profession, continueront au cours des années à venir à exercer une pression sur le personnel. Afin d'alléger cette pression, l'Association a réintroduit le titre de technicien médical d'urgence en tant que niveau de pratique dans la profession. Bien que le nom soit conforme aux niveaux de pratique précédents, le champ d'exercices et les compétences que ces personnes sont appelées à mettre en pratique sont conçus pour répondre à un objectif précis, soit de doter en personnel les unités de transfert de patients présentant des états de santé non urgents ou à faible acuité, libérant ainsi d'autres praticiens pour le système paramédical 911.

En 2022, l'Association des paramédics a élaboré et mis en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des intervenants, un programme complet qui permet aux paramédics d'évaluer et d'orienter, de réorienter ou d'éviter le transport de certains patients qui ne répondent pas aux critères de sévérité pour être transportés dans une salle d'urgence. Ce processus, qui permet aux paramédics d'orienter les patients vers d'autres services de santé communautaires, comme la pharmacie, le service de Télésoins 811, eVisitNB, les médecins de famille ou les cliniques hors des heures d'ouverture, entraîne une réduction des transports vers les salles d'urgence. Les difficultés d'accès aux services de santé communautaires demeurent une composante clé de toute initiative d'accroissement ou d'amélioration de ce service. Les paramédics peuvent en faire plus, mais le gouvernement doit créer un meilleur accès aux soins de santé en s'appuyant aussi sur des solutions technologiques et d'autres professionnels de la santé. Ce n'est pas le cas actuellement.

De plus, l'Association, à la demande du ministère de la Santé, a soumis une demande de fonds visant à soutenir la création d'un centre d'évaluation provincial pour les paramédics de l'étranger qui souhaitent travailler au Canada, et particulièrement au Nouveau-Brunswick. Bien qu'il existe un processus d'évaluation national, les demandes d'évaluation adressées par le Nouveau-Brunswick sont demeurées sans réponse. La mise en œuvre d'un centre d'évaluation provincial standardisera et accélérera le processus et, espérons-le, permettra à un plus grand nombre de personnes qui cherchent à vivre et travailler au Nouveau-Brunswick de s'y établir. Nous espérons que le gouvernement saisira l'occasion d'accorder le financement nécessaire pour soutenir cette démarche importante.

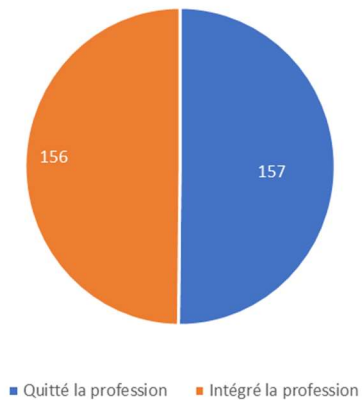
À l'aube de 2023, nous devons travailler plus dur et plus intelligemment. Nous devons continuer à nous appuyer sur les succès de 2022. Je sais qu'avec le travail acharné de nos praticiens compétents, le soutien des dirigeants de l'Association et la volonté du public de changer ses habitudes, cette profession continuera à réaliser de grandes choses.

Respectueusement soumis,

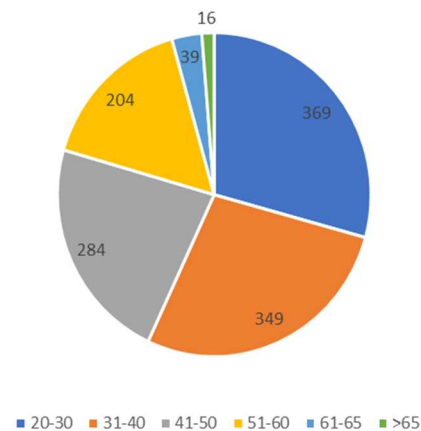
Chris Hood, directeur exécutif/registraire

RAPPORT ANNUEL 2022

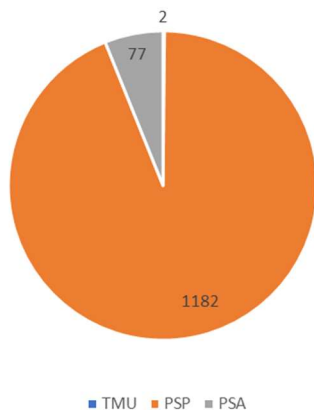
Attrition Rates



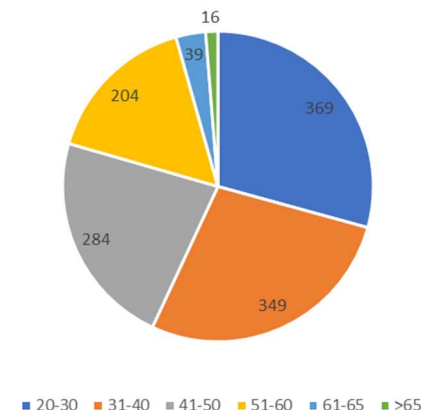
Licence par âge



Licenses by Level



Licence par âge



RAPPORT ANNUEL 2022

Message des représentantes du public

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) régleme la profession de paramédic afin d'assurer la sécurité des soins aux patients dans le milieu préhospitalier. Dans le cadre de son obligation envers les patients, l'APNB maintient une représentation du public au sein de son conseil d'administration (le " conseil ") et de son comité des plaintes.

Le rôle des représentants du public au sein du conseil est de refléter le point de vue des patients et de veiller à ce que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt du public. Le processus de traitement des plaintes de l'APNB permet aux membres du public de déposer des plaintes officielles lorsqu'ils estiment que les soins paramédicaux ne respectent pas les normes de pratique établies.

Au cours de l'année 2022, le Conseil a continué à promouvoir une pratique paramédicale sûre et efficace au profit du public. Plus précisément, le Conseil a :

- Continué à travailler avec le ministre de la Santé sur les réformes potentielles de la santé afin d'améliorer le système de soins de santé dans l'intérêt des patients ;
- Approuvé un nouveau profil de compétences des techniciens médicaux d'urgence et un nouveau niveau d'inscription pour le personnel de l'unité de transfert des patients non urgents afin d'accroître la disponibilité des paramédics pour les appels 911 ;
- Approuvé un avis de pratique relatif aux délais de prise en charge du patient pour aider les paramédics à gérer plus efficacement le transfert des soins aux patients au personnel hospitalier dans les services d'urgence ;
- Continué à surveiller les pratiques de " traitement et libération " pour aider à assurer des soins aux patients appropriés et en temps opportun ;
- Élargi le programme de bourses de l'APNB afin d'accroître les possibilités d'éducation pour les paramédics et ainsi contribuer à accroître la main-d'œuvre qualifiée dans le système de santé de la province;
- Continué à plaider pour la mise à jour opportune du profil national de compétences des paramédics afin de s'assurer que les normes professionnelles reflètent la pratique médicale actuelle et les besoins des patients ;
- Continué à superviser le processus de plaintes et de mesures disciplinaires afin de s'assurer que les infractions aux normes établies de la pratique paramédicale sont traitées dans l'intérêt de la sécurité des soins aux patients ;
- Continué à travailler avec d'autres professions en santé afin de promouvoir une approche intégrée et coopérative des soins aux patients au sein du NB.

Tout au long de l'année, nous avons représenté le point de vue du public dans toutes les discussions du conseil d'administration et fait des recommandations lorsque cela était nécessaire pour promouvoir la sécurité des patients et la responsabilité publique. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de servir l'intérêt public à travers ce rôle.

Respectueusement soumis,

Margaret Dukes, représentante du public

Dale Chase, représentant du public

RAPPORT ANNUEL 2022

États financiers

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux: Administrateurs de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

J'ai examiné les états financiers ci-joints de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick composés du bilan au 31 décembre 2021, des états des résultats des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette même date ainsi qu'un sommaire des pratiques comptables significatives et autres informations pertinentes.

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation d'états financiers représentatifs conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens et de la mise en œuvre des contrôles internes qu'elle juge nécessaire afin de permettre la préparation d'états financiers exempts d'écarts matériels découlant de fraude ou d'erreur.

Responsabilité du professionnel

Ma responsabilité consiste à émettre une conclusion quant aux états financiers ci-joints à la suite de mon examen. Mon examen s'est effectué conformément à la Norme canadienne de missions d'examen qui exigent de se soumettre à l'ensemble des principes éthiques pertinents.

L'examen des états financiers selon la Norme canadienne de missions d'examen est une mission d'assurance limitée. Le professionnel applique des procédures qui consistent principalement à questionner de façon appropriée la direction et autres personnes au sein de l'organisation, d'appliquer des processus analytiques et d'évaluer les éléments justificatifs obtenus.

Les processus appliqués dans le cadre d'une mission d'examen sont significativement moins robustes et diffèrent en nature de celles qui sont prescrites dans le cadre d'un audit des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Par conséquent, je n'exprime aucune opinion sur les états financiers ci-joints.

À la suite de mon examen, rien ne me permet de croire que les états financiers ci-joints ne représentent pas fidèlement la situation financière de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2021 en se basant sur les seuils de signification établis et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette même date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN ET ÉTATS FINANCIERS*

31 DÉCEMBRE 2021

*Note: La traduction du Rapport de mission d'examen des états financiers est fournie à titre indicatif. La version originale en anglais demeure le seul document officiel. Les signatures seront apposées uniquement sur le document officiel.

Afin de conserver le format des états financiers, les chiffres ont maintenu leur présentation en anglais

Saint-Jean, N.-B.
15 septembre 2022

Comptable professionnel agréé
Comptable public agréé

RAPPORT ANNUEL 2022

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Courant		
Encaisse	\$539,653	\$487,569
Charges payées d'avance	2,518	<u>2,517</u>
	542,171	490,086
Immobilisations (note 3)	<u>424,690</u>	<u>442,781</u>
	<u>\$948,861</u>	<u>\$914,776</u>

PASSIES

Courant		
Dette d'exploitation et passifs cumulés	\$ 32,607	\$ 20,670
Produits constatés d'avance	472,518	486,849
Portion courante de la dette à long terme	-	<u>20,928</u>
	<u>505,125</u>	<u>528,447</u>
Dette à long terme (note 6)	-	79,645
Moins: portion courante	-	<u>20,928</u>
	=	<u>58,717</u>

SURPLUS CUMULÉS

Surplus cumulés	443,736	<u>327,612</u>
	948,861	<u>\$914,776</u>

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ Administrateur
_____ Administrateur

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	\$4,577	\$484,325
Autres	<u>175,763</u>	<u>100,702</u>
	<u>684,399</u>	<u>585,027</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'examen	4,577	18,980
Frais bancaires	7,042	8,960
Conseil d'administration et sections (tableau 1)	21,785	25,920
Dépenses de fonction	19,714	20,348
Frais de bureau (tableau 1)	58,973	72,490
Amortissement	18,000	18,089
Divers	2,410	4,763
Services de traduction	3,864	6,506
Honoraires juridiques	158,629	157,972
Comptabilité	5,400	5,379
Droits et cotisations	21,698	27,831
Assurance responsabilité des administrateurs	2,200	2,200
TVH non remboursable	29,151	31,019
Salaires et avantages sociaux	157,694	147,057
AGA et frais de rencontre	4,836	9,451
Frais des comités (tableau 1)	26,341	29,467
Intérêts sur dette à long terme	2,442	3,838
Taxes foncières	18,859	18,454
Bourses	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>
	<u>612,724</u>	<u>612,724</u>
Excédent des produits sur les charges - (Charges sur produits)	116,124	(27,697)
Surplus cumulés, début de l'exercice	<u>327,612</u>	<u>355,309</u>
Surplus cumulés, fin de l'exercice	<u>\$443,736</u>	<u>\$327,612</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2022

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Rentrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges - (charges sur produits)	\$116,124	\$(27,697)
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	<u>18,000</u>	<u>18,089</u>
	134,124	(9,608)
Variation des éléments hors caisse du fonds d'exploitation		
Charges payées d'avance	(1)	1
Créditeurs et charges à payer	11,937	(20,848)
Produits différés	(14,321)	30,925
	131,729	470
Financement		
Produit de l'hypothèque (remboursement)	(79,645)	(22,160)
Flux net de trésorerie	52,084	(21,690)
Position de trésorerie, début de l'exercice	<u>487,569</u>	<u>509,259</u>
Position de trésorerie, fin de l'exercice	<u>\$539,653</u>	<u>\$487,569</u>
Non audité		

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FRAIS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<u>TABLEAU 1</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Conseil d'administration et sections		
Déplacement	\$7,448	\$9,789
Repas	3,143	3,853
Autres	654	1,478
Substituts salariaux	10,540	10,800
	<u>\$21,785</u>	<u>\$25,920</u>
Frais de bureau		
Frais de poste et publications	1,619	3,067
Coût des loyers et de l'occupation	28,991	24,211
Télécommunications	13,450	13,668
Assurances	2,141	1,960
Fournitures	1,801	10,926
Location d'équipements	4,606	4,602
Dons et commandites	1,000	-
Logiciels et matériel informatique	<u>5,365</u>	<u>14,056</u>
	<u>\$58,973</u>	<u>\$72,490</u>
Comités		
Discipline et aptitude à exercer	\$9,360	\$ 9,361
Formation	13,563	2,176
Honneurs et des prix	240	9,256
Relations publiques	<u>3,178</u>	<u>8,674</u>
	<u>\$29,462.3</u>	<u>\$ 29,467</u>
	417	

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2022

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

1. Mission de l'organisation

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir les soins préhospitaliers en tant que profession, promouvoir les intérêts des professionnels de soins paramédicaux au Nouveau-Brunswick et de se conformer à la Loi sur les travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick de façon à protéger la profession de la paramédecine et le public desservi. L'Association encourage et facilite également la communication, la formation et la coopération entre les professionnels de la paramédecine au Nouveau-Brunswick et promeut la communication et la coopération auprès de groupes similaires ayant un intérêt pour la paramédecine. La mission de l'Association est d'établir et de promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

2. Pratiques comptables significatives

a) Méthode de comptabilité

L'organisation a préparé ses états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant en utilisant les taux annuels suivants :

Meubles et équipements	20%
Ordinateurs	30%
Immeuble	4%

c) Comptabilisation des produits

L'organisation comptabilise ses produits selon une méthode différée. Cela implique que l'utilisation au cours d'un exercice futur de l'excédent des revenus sur les dépenses d'un exercice particulier n'est pas restreinte.

Les cotisations des membres s'appliquent à l'année calendrier, soit de janvier à décembre. L'Association comptabilise ces produits selon une méthode différée pour les cotisations perçues jusqu'à l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations payées en retard sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont reçues.

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

2. Pratiques comptables significatives (...)

d) Impôt sur le revenu

L'organisation est un organisme à but non lucratif enregistré et est donc exempté de l'impôt selon l'article 149, alinéa 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

e) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Principes comptables généralement acceptés oblige la direction à recourir à des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs et autres montants qui apparaissent dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats pourraient diverger de ces hypothèses.

3. Immobilisations

		2021		2020	
	Coût	Amortissement Cumulé	Solde	Solde	
Terrain	\$ 75,000	\$ -	\$ 75,000	\$ 75,000	
Immeuble	4% 446,744	124,190	322,554	336,954	
Meubles et équipements	20% 59,339	53,852	5,487	7,887	
Ordinateurs	30% 38,228	34,579	3,649	4,849	
	<u>\$619,311</u>	<u>\$212,621</u>	<u>\$406,690</u>	<u>\$424,690</u>	

4a. Instruments financiers

- La trésorerie et les équivalents sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont mesurés à la juste valeur et tout bien ou perte découlant de leur disposition est comptabilisé dans le résultat net à ce moment.
- Les comptes débiteurs sont classés en tant que « Prêts et créances » et sont comptabilisés au prix coûtant ce qui correspond à leur juste valeur marchande au moment de la comptabilisation initiale. Subséquentement, ces comptes sont comptabilisés selon au coût après amortissement de la prime ce qui correspond habituellement à la valeur des comptes client moins les provisions pour créances douteuses; et
- Les dettes d'exploitation représentent des charges à payer et sont classées comme « Autres passifs financiers ». Initialement, ils sont comptabilisés à leur juste valeur et tous les gains ou pertes reconnues subséquentement sont comptabilisés à la fin de chaque exercice dans les résultats.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2022

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Gestion des risques financiers

Le conseil d'administration est responsable de la définition des objectifs et de l'application des politiques en matière de gestion des risques financiers.

- **Risque de crédit**
Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties de remplir leurs obligations financières. L'Association reçoit des produits de ses membres sous forme de cotisations. L'Association mitige le risque de crédit en comptabilisant seulement les cotisations au moment de la réception.
- **Risque de liquidité**
Le risque de liquidité représente le risque que l'Association ne puisse pas générer suffisamment d'encaisses pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les dettes d'exploitation de l'Association se chiffrent à \$97,316. La capacité de remplir ces obligations dépend de l'habileté de l'Association de générer suffisamment de fonds par la perception de cotisations auprès des membres et autres sources de revenus. Ce risque est mitigé par la mise en œuvre d'un processus de planification budgétaire annuel sous la gouverne du conseil d'administration.

Transactions visant les apparentés

Les apparentés de l'Association représentent les postes clés au sein de la direction et les personnes exerçant une autorité ou étant responsables de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de l'Association incluant le conseil d'administration et la direction. Sauf indication contraire, les transactions visant des apparentés ne sont pas sujettes à des modalités ou des conditions particulières. Les soldes existants sont payés à même l'encaisse.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le conseil, en concordance aux les standards dans le domaine des organismes de réglementation en santé, établit annuellement de taux de l'indemnité de kilométrage pouvant être réclamé.

Le taux applicable à toute autre dépense de fonction remboursable soit la formation, les substituts salariaux pour les administrateurs ayant subi des pertes salariales dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association et tous autres frais de transport ou allocation de repas sera adopté par résolution du conseil d'administration.

Non audité

5. Transaction visant les apparentés (...)

Le tableau comparatif des transactions est présenté au Tableau 1 de l'État des frais.

Les frais de fonction du directeur exécutif sont remboursés selon la politique adoptée par le conseil d'administration. La rémunération du directeur exécutif s'effectue selon le contrat de travail signé par le conseil d'administration.

6. Avances hypothécaires - Progressive Credit Union

En septembre 2013, l'Association a eu recours à un prêt hypothécaire à taux fixe avec garantie légale d'une valeur de \$260,000 à titre de financement permettant d'ériger ses locaux situés au 298 rue Main, Fredericton.

En 2018, les conditions du prêt hypothécaire prévoyaient le remboursement d'une somme incluant le capital et les intérêts de \$719,51 aux deux semaines pendant un terme fixe de cinq ans et amorti sur une période de 25 ans à un taux d'intérêt de 4,5% pour 60 mois. Le prêt hypothécaire est garanti par un contrat de prêt sur titres avec priorité sur tous les actifs de l'Association. Le dernier paiement devait avoir lieu le 2 janvier 2039.

En mars 2019, l'Association a procédé au renouvellement de l'hypothèque conformément à la durée du prêt de 5 ans. Le 29 mars 2019, le paiement d'un montant forfaitaire de \$100,000 a été effectué et le remboursement en capital et en intérêts a été révisé à \$1,000 aux deux semaines pendant 5 ans. Le taux d'intérêt négocié se chiffre à 4,25% pour 60 mois et le paiement final aura lieu en décembre 2024. Le solde hypothécaire a été remboursé en 2021.

7. Honoraires juridiques

L'Association a recours à des conseillers juridiques principalement dans le cadre de ses travaux visant la discipline et l'aptitude à exercer. Bien que ce poste budgétaire fasse partie intégrante de la planification budgétaire annuelle, les coûts réels sont fonction de la quantité et de la complexité des cas rendant ainsi l'estimation des frais associés difficiles. Les observations permettent de conclure que la quantité et la complexité semblent être de nature cyclique et que les écarts budgétaires s'estompent sur un horizon de plusieurs années.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2022

Rapports des Comités

Comités statutaires (au 31-12-22)

Administration and Finances

- Trésorière (Présidence) - Andrew Trecartin
- Président - Derek Cassista
- Président sortant - Phil Comeau
- Auditeur - William Marr
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Relations publiques

- Présidence - Derek Cassista
- Phil Comeau
- Tara Babineau
- Chris Hood

Législation

- Vice-président (Présidence) - Tara Babineau
- Margaret Dukes

Plaintes

- Membres désignés de l'Association
- Représentants du public

Discipline

- Membres désignés de l'Association
- Représentant du public

Comités ad hoc (au 31-12-22)

Honneurs et prix

- Présidence - Gene Boles
- Conseil d'administration -
- Paramédics actifs - Crystal Hart Drake
- Employeurs - Robin O'Hara
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Procédure de réinscription

- Présidence - Tara Babineau
- Phil Comeau
- Gene Boles
- Rick Babineau
- Brian Taylor
- Chris Hood

RAPPORT ANNUEL 2022

Comité de l'administration et des finances

Le Comité de l'administration et des finances est un comité permanent en vertu de l'article 10 des règlements administratifs qui découlent de la Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick. Le Comité de l'administration et des finances examine et recommande au conseil d'administration l'adoption du budget préparé par le directeur exécutif et le personnel. Le comité examine également les états financiers annuels avec le vérificateur et recommande la nomination d'un vérificateur pour effectuer l'examen des états financiers. Ce comité est également chargé de faire des recommandations au conseil d'administration pour toutes les questions financières.

En 2022, le comité de l'administration et des finances s'est réuni à deux reprises pour examiner et recommander l'approbation des états financiers de 2021, et pour avaliser le budget de l'exercice 2023 au conseil d'administration qui l'a approuvé lors de la réunion du 29 septembre 2022. L'approbation d'un budget avec un léger excédent, le gel des cotisations des membres, la poursuite de la transition vers un nouveau système d'enregistrement et le maintien et l'amélioration de l'examen d'accès à la profession représente des faits saillants de 2022.

Le comité tient à remercier Tara Babineau, trésorière sortante, qui a quitté ses fonctions pour assumer celles de vice-présidente. Le Comité aussi souhaite la bienvenue au trésorier intérimaire Andrew Trecartin qui assumera l'intérim jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2023.

Respectueusement soumis

RAPPORT ANNUEL 2022

Comité des relations publiques

Alors que l'Association sort progressivement du mode pandémie, les relations gouvernementales continuent de jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs stratégiques de l'APNB. Grâce à la diversité de pensée au sein du conseil d'administration, la défense des intérêts est bien équilibrée et s'est avérée efficace.

Le conseil d'administration des APNB et l'ensemble des membres ont souligné l'importance du programme PreALRT et des systèmes de soutien qui l'entourent. Les systèmes de santé ne peuvent continuer à fonctionner selon le statu quo et maintenir leur fiabilité. Grâce à la défense des intérêts au cours de l'élaboration de ce processus, nous avons conceptualisé et validé le rôle de paramédic de soutien clinique, qui est un rôle révolutionnaire pour la profession. Les paramédics qui consultent les paramédics pour déterminer le moyen de transport approprié représentent la voie de l'avenir.

Après avoir reçu des directives du conseil d'administration des APNB, le comité des relations publiques a entrepris des travaux dans le but de construire un monument provincial pour les paramédics décédés dans l'exercice de leurs fonctions. En plus des réunions de transition avec le comité existant du monument commémoratif des paramédics du Nouveau-Brunswick, l'APNB a rédigé une correspondance à l'intention de Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour discuter des emplacements possibles du monument. Ce projet se poursuivra en 2023.

En décembre, le vérificateur général actuel a publié un rapport en suivi de son rapport de 2020 sur les services d'ambulance intitulé « Rapport du vérificateur général - 2022 ». Le rapport énonce entre autres 14 points n'ayant pas encore été mis en œuvre, et ces points continueront de constituer des points de revendication pour 2023. Les questions de gouvernance demeurent le problème le plus répandu au sein du système paramédical - l'APNB continuera de préconiser des réformes essentielles dans ce domaine.

Respectueusement soumis,

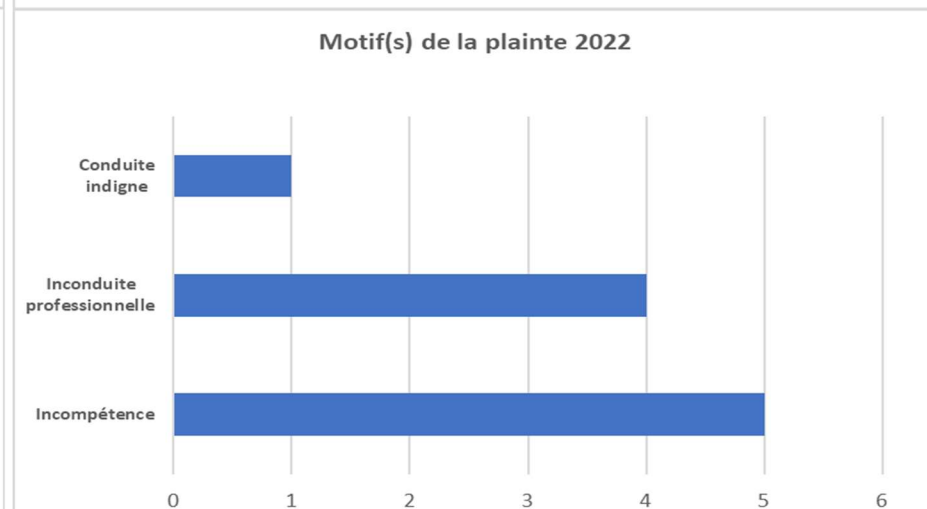
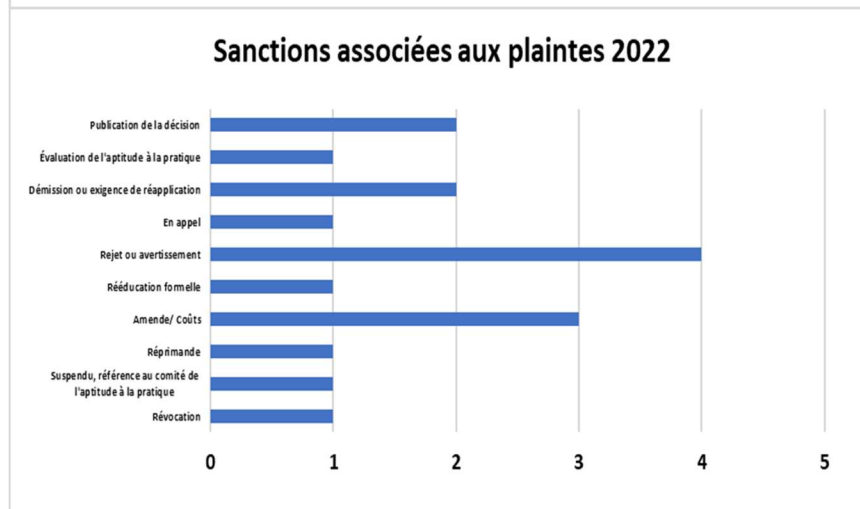
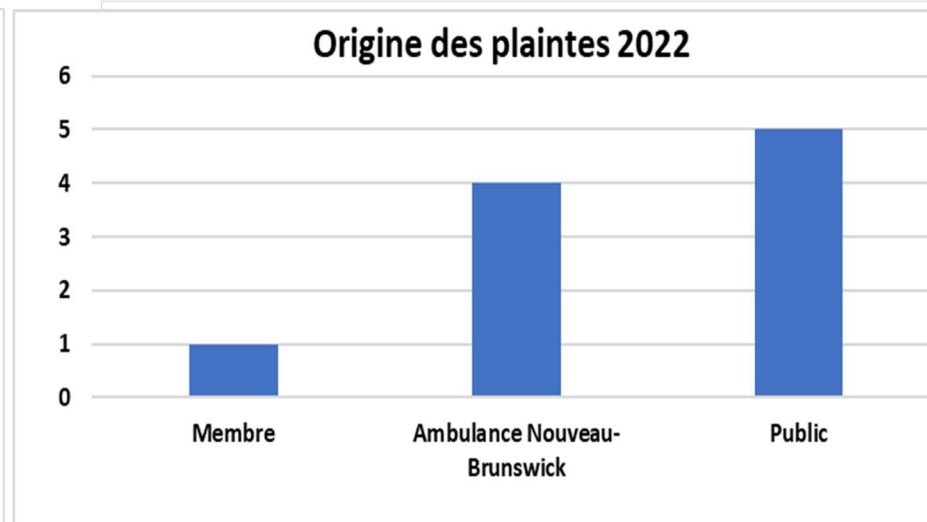
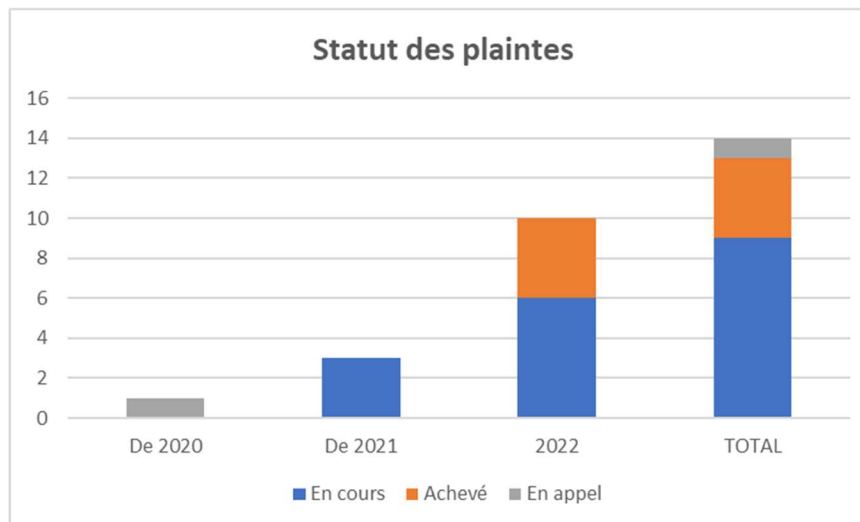


Derek Cassista

Président des relations publiques, président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2022

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer



Le tout respectueusement soumis,

Tim Stairs, Registrare adjoint

RAPPORT ANNUEL 2022

Comité des honneurs et prix

Le comité des honneurs et des prix de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick a pour tâche de veiller à ce que la contribution de tous les membres à la prestation de soins d'urgence et à la santé des citoyens et des visiteurs de notre province soit reconnue. Nous administrons également la distribution de subventions et de bourses d'études pour la formation des membres actuels et qui feront partie de l'équipe soignante. Pour ce faire, le comité est composé de représentants du conseil d'administration de l'Association, des membres, des employeurs et du public.

Les prix que nous administrons à l'échelle provinciale sont les suivants : la Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence, la Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, le Prix de la contribution à la paramédecine et le Prix de la contribution à la communauté. Nous offrons cinq bourses d'études en soins de santé de 1 000\$ par année aux membres et à leur famille immédiate pour une formation à temps plein dans une profession de la santé, 10 subventions de 100\$ pour la formation continue sont offertes aux membres et trois subventions pouvant atteindre 1 000\$, selon un partage des coûts à parts égales, pour participer à une conférence canadienne sur les SMU.

La **Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence** est un prix national administré par la Direction de la Chancellerie des distinctions honorifiques du Secrétariat du Bureau du Secrétaire du Gouverneur général et tient compte des recommandations des comités provinciaux. Les médailles pour services distingués reconnaissent les personnes qui exercent des professions à risque élevé et qui se sont consacrées à la préservation de la sécurité publique du Canada par un service long et exceptionnel. Ces prix ont une portée nationale et font partie du système canadien de distinctions honorifiques. Ces médailles et d'autres médailles similaires instituées par le souverain sont décernées en reconnaissance des services rendus au pays. La liste des récipiendaires de 2022 figure à la page suivante.

La **Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick** est décernée aux membres qui comptent le nombre requis d'années de service actif en tant que paramédic, d'urgence ou non, au Nouveau-Brunswick, qui sont membres de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure réglementaire au cours des deux (2) années précédentes et qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête réglementaire. La liste des 2022 récipiendaires figure dans les pages suivantes.

Le **prix de la contribution à la profession de paramédic** vise à reconnaître les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités de sensibilisation et de développement de la profession de paramédic ou toute personne, jugée appropriée par le comité des prix et bourses et le conseil d'administration, qui apporte une contribution importante à la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick.

Le **prix de la contribution à la communauté** reconnaît les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités qui soutiennent et améliorent leur communauté.

Notre **bourse d'études en soins de santé** est offerte chaque année aux étudiants à temps plein qui fréquentent une université, un collège ou une école de métiers et qui sont inscrits à un programme d'éducation en soins de santé afin de fournir des services directs aux clients une fois le cours terminé. Les récipiendaires de 2022 sont : Ariane Pineau, fille de membre ; Paskale Pineau, fille de membre ; Heaven White, membre ; Jennifer Evans, membre ; et Wyatt Morell, membre.

Les **subventions d'éducation permanente** encouragent les membres actifs en règle de l'APNB à poursuivre leur formation en assistant à des cours, des symposiums ou autres séances de formation d'une durée minimale de huit (8) heures et directement liés au champ d'exercice des paramédics. Cinq subventions ont été accordées en 2022.

Pour favoriser le réseautage entre les praticiens, la **subvention pour les conférences sur les SMU** est offerte pour les conférences et les symposiums canadiens d'une durée minimale de douze (12) heures et directement liés au champ d'exercices des paramédics. Trois demandes ont été approuvées, mais la conférence a été annulée juste avant la date prévue en 2022.

Félicitations à tous les bénéficiaires de prix et de subventions et MERCI à tous les membres pour leur service dévoué.

RAPPORT ANNUEL 2022

Lauréats et récipiendaires de 2022

BARRETTES ET MÉDAILLES POUR SERVICES DISTINGUÉS



40 Ans

Ovil Mazerolle



Lisa Kilpatrick, Joe Travors, Denis Losier, Lt. Gov. Brenda Murphy, Gwenneth Boye, Benoit Savoie, Serge Doucet, Arthur LeClair

30 Ans

George Cogswell

Arthur LeClair

Paul Robichaud

Gilles Roy

20 Ans

Gwenneth Boye

Lisa Kilpatrick

Adam Peters

Eddie Cole

Denis Losier

Benoit Savoie

Serge Doucette

Jacques Martin

Joe Travors

RECONNAISSANCE POUR LES LONGS ÉTATS DE SERVICE DE L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

52 Ans

Eugene Boles

42 Ans

David Benwell

32 Ans

Shelly Culford

Rejean Robichaud

Claude-Rene Dionne

Yvon Pineau

Patrick Flynn

Richard Hersey

Michel Richard

Dwayne Wright

Wayne LeBlanc

22 Ans

Shena Bonnell	Nicole Burke	Roland Cassie	Eddie Cole	Derek Cunningham
Jeremy Dunsmore	Karine Elward	Marc Fournier	Trevor Grenier	Maurice Hache
Mathieu Hachie	Crystral Hart-Drake	Mary Ann Henderson	Norma Hicks	Paul Kowalski
Curtis McIntyre	Andrew McLean	J. Michael McNeil	Chris Oakley	Trent Piercy
Mary-Lou Price	Duane Quigley	Duanne Shanks	Michael Simpson	Aaron Spencer
Michale Stevens	Leah Strowbridge	Jason Sully	Lyle Wilson	

RAPPORT ANNUEL 2022

12 Ans

Misty Arbeau	Stephen Arsneault	Tony Asprey	Tara Babineau	Thomas Babineau	Serge Banville	Jennifer Barth
Robert Baxter	Nicola Benjamin	Mike Berkman	Susan Burkshire	Carl Bernard	Allen Bernier	Melissa Berry
Cory Boudreau	Christopher Butler	Ashley Carruthers	Rubin Carter	Brooke Chaisson	Steven Coffin	Marcel Cote
Brandy Curtis	Katharine DeLorey	Steven Desjardans	Jennifer Dewhurst	Mathieu Dorval	Derek Dunphy	Dale Firloette
Carole Gautreau	Jessica Gionet	Marie-Josée Godin	Christina Good	Michel Gravel	Nicole Greeno	Adam Guthrie
Joey Hache	Annie Haddad	Meagan Hawker	Daniel Hickey	Stephen Higgans	Bryce Holden	Brad Ingersoll
Adam Ketch	Christa Kirk	Jean-Robert Landry	Dusty Letcher	Kimberlee Lyons	Alane MacFarlane	Shawn Mallet
Daniel Martin	Joshua McKinnon	Jennifer Meehan	Adam Mercer	Tim Murchison	Michael Murray	Stephen Murray
Katelyn Nicholson	Carrie O'Kane	Edwin Otis	Holly Oulton	Shane Poore	Michelle Price	Melanie Richard
Sophie Robichaud	Jessica Anne Roy	Joshua Sangster	Amanda Scott	Terry Squires	Lisa Stewart	Daniel St-Onge
Noella Thibeau	Jeffrey Thibeault	Allison Lyne Thompson	Justin Wright			



RAPPORT ANNUEL 2022

Comité de la procédure de réinscription

En 2022, le comité de la procédure de réinscription a poursuivi l'implantation du nouveau logiciel d'examen et a commencé à préparer l'arrivée des techniciens médicaux d'urgence au sein du système paramédical du Nouveau-Brunswick. Le comité s'est aussi penché sur le statut et l'intégration de nouveaux diplômés issus d'un programme de formation non accrédité. Le CPR a également organisé et tenu le premier symposium et gala de remise des prix de l'APNB depuis la COVID-19. Cet événement a été un franc succès et nous sommes très heureux de l'ajout de cet événement à notre calendrier annuel.

En 2022, tous les candidats ont passé leurs examens d'entrée à la profession via le logiciel Exam Soft. Nous sommes très satisfaits de cette transition. Elle a d'ailleurs permis de réduire considérablement les coûts liés aux déplacements, à la main-d'œuvre et aux consommables. Ce logiciel a également permis d'accroître la robustesse du processus d'évaluation. L'Association pourra développer davantage ce processus en fonction des données recueillies par le système notamment quant au taux de réussite pour chacune des questions, leur format et plusieurs autres composantes. Nous sommes enthousiastes à l'idée de pouvoir mieux exploiter ces données au cours des prochaines années.

Au cours des deux dernières années, le conseil d'administration a décidé de procéder à un audit de 100% des demandes de réinscription annuelles. Cet exercice nous a permis de recueillir des informations sur le processus de réinscription et surtout par rapport à sa convivialité. Il y a consensus que le système actuel semble être la source de plusieurs malentendus et d'erreurs de saisie par les membres. La direction et le conseil d'administration ont pris acte des doléances et des démarches ont été entreprises pour le remplacement du système par une solution technologique plus conviviale, adaptée et professionnelle. La solution retenue a été acceptée par le conseil et le nouveau système verra le jour en 2023.

À la fin de l'année 2022, ayant échoué son processus d'accréditation auprès d'Agrément Canada, un programme de formation a délivré des diplômes à des étudiants en paramédecine. L'APNB exige qu'un établissement d'enseignement soit accrédité pour que ses diplômés puissent être admissibles à son examen d'entrée à la profession. Puisque cette situation ne s'était jamais avérée par le passé, la direction et le conseil d'administration ont longuement réfléchi à la façon de procéder. Pour de nombreuses raisons, il a été décidé que l'Association ferait tout son possible pour s'assurer que ces diplômés puissent être candidats à l'examen. Un expert en programmes de formation en paramédecine neutre et reconnu a été sollicité pour créer un processus d'évaluation auquel ces diplômés devaient se soumettre pour confirmer que les compétences nationales requises avaient été acquises avant de passer l'examen. Tous les étudiants admissibles ont suivi ce processus et l'ont réussi.

Enfin, le comité a déployé des efforts considérables pour l'organisation et la tenue en octobre du symposium annuel et le gala de remise des prix de l'APNB à Saint John. Vous avez été nombreux à vous joindre à nous et plusieurs d'entre vous nous ont témoigné votre appréciation des conférences qui étaient offertes. Nous sommes très reconnaissants envers conférenciers et nous les remercions de leur expertise, leur disponibilité et leur volonté de partager leurs savoirs dans le cadre de l'événement. Le gala de remise des prix a été un franc succès, et c'était merveilleux de se retrouver pour célébrer nos collègues paramédics. La planification est déjà entamée pour l'événement de 2023, et nous sommes impatients de vous revoir à nouveau en plus grand nombre. Cet événement, qui rassemblera certainement une autre série de merveilleux conférenciers, est d'ailleurs une occasion en or de satisfaire aux exigences de formation continue prévue au processus de réinscription.

Après une autre année réussie, je me réjouis encore plus des plans et des ajouts passionnants que nous avons pour 2023.

Respectueusement soumis,

Tara Babineau, présidente

RAPPORT ANNUEL 2022

Nous joindre

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

298 rue Main, Fredericton, NB E3A 1C9

Tél: 506-459-2638

Fax: 506-459-6728

Sans frais: 1-888-887-7262

www.panb.ca



The Paramedic Association
of New Brunswick
L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick
www.panb.ca